

Sommaire

État Civil / Une linéenne à l'honneur	page 2
On vous aide !	page 3
Conseil Municipal	pages 4 à 6
Révision allégée du PLU	page 6
Finances communales	page 7
Brèves de Conseil, la bonne adresse	page 8
Projets et Travaux	page 9
Communauté de communes	page 10
Syndicat Intercommunal de l'eau potable	page 11
A votre service	pages 12 à 14
La page des écoles...	page 15
Du côté de chez Gaston	page 16
Le cahier des Assoc'	pages 17 à 19
Association d'aide à domicile	page 20

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations municipales sur :

<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

[l'application Panneau Pocket](#)

[Facebook](#)

Editorial

Qu'il était beau ce marché estival !

Vous avez été nombreux à venir et presque aussi nombreux à nous faire part de votre satisfaction !

Un cadre agréable, des commerçants que l'on connaît pour les rencontrer régulièrement au marché, des associations qui jouent le jeu, de la musique...

En ces temps pas tous les jours joyeux, ce fut pour beaucoup un moment de détente très apprécié.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette fin de journée réussie.

La soirée du 13 juillet a été elle aussi réussie : la retraite aux flambeaux a réuni beaucoup de personnes de notre commune et d'ailleurs. Le feu d'artifices était de toute beauté grâce à nos artificiers. Le bal et sa buvette ont clôturé la soirée dans une relative fraîcheur tant appréciée.

Sans faire de l'autosatisfaction, cela illustre parfaitement comment rendre notre village agréable : des élus qui donnent l'impulsion, des bénévoles qui s'impliquent sans arrière pensée, des habitants qui participent et qui encouragent !

Ces deux moments étaient un avant goût des vacances pour beaucoup. Alors bonnes vacances à tous !

INFORMATION IMPORTANTE :

Il est rappelé que la baignade est interdite dans le Serein. Notamment en aval du barrage situé sur la route de Pontigny, car cet ouvrage est composé d'éléments très lourds. Se baigner en dessous présente UN RISQUE MAJEUR.

Au printemps, la municipalité a fait procéder au marquage de bandes jaunes visant à interdire le stationnement dans des zones où il est dangereux en raison du manque de visibilité ou de l'étroitesse de la rue .

Malgré ce marquage, des automobilistes continuent de stationner leur véhicule sur ces zones, créant un véritable danger pour les autres usagers.

Aussi, dès la rentrée, des lettres d'avertissements seront posées sur les véhicules contrevenants. Après une période de quelques semaines, la gendarmerie sera sollicitée et dressera des procès-verbaux.

Ces règles sont faites pour la sécurité de tous, merci de les respecter.

Le Maire.

Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr

Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Etat-Civil 2022

de juillet à décembre

Naissances

Noah, Arsène GAUFILLET	le 10 janvier
Ryan, David, Patrick VATINEL	le 20 janvier
Julian CORDIER	le 28 janvier
Victoire HOOGHE	le 11 mars
Elzéard, François, Marcel GIROUD DIRY	le 22 février
Charlie, Marion, Johanna DAUBRESSE	le 22 mars
Marie, Denise HENRY	le 4 avril
Cattleya MUNOS	le 12 avril
Lisandro RODRIGUES	le 17 avril
Ariana HOHMANN	le 13 juin
Lyam MARQUES VIEIRA	le 23 juin

Mariages

Alexandra, Bérénice, Céline SIMONNOT et Dimitri, Delso, Antonio DE GIUDICI	le 21 mai
---	-----------

Décès

Pierre, Gilbert BRAULT*	le 18 janvier
Louis Camille ROBIN*	le 20 janvier
Yvonne, Valentine ROUARD vve MICHAUD*	le 7 février
Marie-Thérèse BOBLIN vve MASSÉ*	le 15 février
Marie-José Françoise ANCONETTI ép. MILLET	le 25 février
Marcelle, Isabelle BERLUC vve LE MOINE*	le 9 mars
Janine GERVAIS vve CATHELIN*	le 16 mars
Lucette, Pauline BOUCHARD vve DUTREUIL*	le 17 mars
Patrick, Maurice TROGON*	le 19 mars
Jeanne ROUSSEAU épouse LOREAU	le 12 mars
Monique, Jaqueline JERAPHIN vve LAMBERT	le 24 mars
Liliane, Agnès MASSE*	le 18 avril
Arlette BLONDEL*	le 21 avril
Henri, Jean FOURNIER*	le 13 mai
Simone, Léonie, Germaine CHAUVRY* vve AUGER	le 19 mai
Maurice, Louis TUPINIER*	le 25 mai
Georgette, Marie, Eliane MASSE vve LEMBLIN*	le 25 mai
Louise Gabrielle STRACK vve NICARD*	le 22 juin

*maison de retraite

Une linéenne à l'honneur

Arrivée à la résidence le Clos des Chevannes de Carisey en 2019, Marie Maillard a fêté ses 100 ans mardi midi, entourée de sa famille, de Chantal Royer, la maire de Ligny-le-Châtel, des résidents et du personnel.

Née Rute le 28 juin 1922 à Ligny - « que je n'ai jamais quitté » -, ses parents ont travaillé toute leur vie à la ferme. « La terre, j'y ai plongé les deux pieds dedans », affirme, très émue, la centenaire.

« Quand je veux, je suis encore élégante »

Petit bout de femme très coquette - « quand je veux, je suis encore élégante » - elle a de la répartie et un caractère bien affirmé. Scolarisée à Ligny, elle a obtenu son certificat d'études à 14 ans. Elle aimait passer des journées à Paris, « chez ma tante ».

À 24 ans, elle épouse Robert Maillard, agriculteur à Ligny. De cette union, sont nées Arlette et Nicole, puis quatre petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.

« En tant que bonne maîtresse de maison, inculquant la valeur du mot travail, en plus des rendez-vous dominicaux à la messe, vous avez chanté et joué la comédie au théâtre pendant la guerre et entretenu un jardin extraordinaire », a indiqué Maud Lemaire, la directrice. Son mari s'est éteint à Noël 2016.

« Tu as connu de grands événements, tu es passée des temps anciens au siècle de la modernité. Comme la première voiture familiale, une Aronde noire, dans les années 1950 », ont souligné ses deux filles. Gardant le sourire malgré les difficultés et profitant du temps présent, Marie Maillard vit aujourd'hui des jours paisibles à la résidence. Enfin presque, car véritable « ve-

Extrait de l'Yonne républicaine du samedi 2 juillet 2022



Marie MAILLARD, entourée de ses deux filles Arlette et Nicole et de leurs maris.

dette » des lieux, elle récite poèmes et chansons et partage des parties de belote. La semaine dernière, elle n'a pas hésité une seule seconde pour participer à la partie de bowling organisée à Auxerre. ■

On vous aide !

Dans de nombreux domaines, il existe des organismes bénévoles, reconnus et dignes de confiance qui peuvent vous aider. N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de vos problèmes, ils sont là pour ça. Vous n'êtes pas seuls !



L'**ADAVIRS** (association 1901) apporte, **gratuitement et de manière confidentielle**, une aide juridique et psychologique à toute **victime d'une infraction à caractère pénal**, à n'importe quel moment de la procédure (de la commission de l'infraction au recouvrement des dommages et intérêts), qu'elle ait déposé plainte ou non, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non,

Exemples non limitatifs :

Victimes d'accidents collectifs, d'attentats terroristes,
Violences conjugales, intrafamiliales, Agression sexuelle,
Harcèlement moral, injures, menaces, discrimination,
Vol, escroquerie, dégradations,
Accidents de la circulation...

Permanence en mairie
le 1^{er} vendredi de chaque mois
de 14h à 17h

03.86.51.66.14

francevictimes89.adavirs@gmail.com

Une écoute privilégiée est proposée afin de cerner les difficultés de la victime et lui offrir la possibilité d'un soutien psychologique si nécessaire, une information sur ses droits et un accompagnement social (démarches médicales, administratives...), parfois un accompagnement à l'audience.



Agence Départementale d'Information sur le Logement

Un **outil** au service du public et des acteurs de l'habitat **pour répondre à toutes les questions** sur le **LOGEMENT**. Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance**.

Les permanences auront lieu :
Rendez-vous
Salle annexe de la mairie

03 86 72 16 16
www.adil89.org
contact@adil89.org



Assistance Sociale

Les assistantes sociales de notre secteur
vous reçoivent
Vous pouvez les joindre au

en mairie sur rendez-vous.
03.86.49.58.00.



Faire une demande d'allocation en ligne,
Faire une demande de papiers d'identité, de carte grise,
Constituer un dossier d'indemnisation chômage,
Préparer sa retraite,

**Le Bus vous accompagne, en partenariat avec
10 opérateurs des principaux services publics.**

Deux agents d'accueil et d'information du Conseil Départemental vous aideront à trouver des solutions rapides, sans réorientations vers d'autres services. Chaque demande fait l'objet d'une réponse **personnalisée**.

A Ligny-le-Châtel :

- le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h15 à 12h15
- parking de la Maison de Santé

A Carisey :

- le 1^{er} mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30

A Pontigny :

- le 3^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 16h30



Le Camion du Cœur vient

Nous vous demanderons vos justificatifs de revenus, CAF, RSA etc., ainsi que votre loyer ou vos emprunts immobiliers.

Il est conseillé d'être inscrit pour être servi.

sur le parking du grand lavoir

Un mardi sur deux de 14 h 45 à 15 h 15

**12 et 26 juillet, 9 et 23 août, 6 et 20 septembre
4 et 18 octobre, mercredi 2 et 15 novembre**

Vous pouvez nous contacter au 06 74 70 88 52

Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

FINANCES - Inscription de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget **Séance du 27 janvier 2022**

Le Conseil décide d'inscrire les crédits pour la commande à distance de l'éclairage du stade pour les secours (3 540,00 € TTC), l'achat et la pose de panneaux de signalisation (2 356,51 € TTC) et d'entrée d'agglomération avenue de Chablis (1 893,65 € TTC) ainsi que pour le raccordement électrique du distributeur à pain à Lordonnois (1 651,48 € TTC).

FINANCES - Achat d'un bien immobilier en vue de l'installation d'un professionnel de santé

Le Conseil décide de faire une proposition d'achat au prix de 18 000 € pour l'ancienne agence bancaire située au 7 grande rue, qui serait transformée en cabinet en vue de l'installation d'une pédicure-podologue et DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cet achat et aux travaux estimés à 5 000 €.

GESTION DU PATRIMOINE - Fixation du loyer pour la location de l'ancienne agence postale

Une pédicure-podologue souhaite exercer à temps partiel sur notre commune, à titre libéral. Pour permettre son installation rapide, le Conseil décide de louer le local de l'ancienne agence postale à titre précaire, pour une durée de 3 mois, renouvelable tacitement, au loyer mensuel à 100 € + 50 € de charges et ce à compter du 15 février 2022.

URBANISME - Fixation du prix de vente du terrain dans la cadre de l'étude de faisabilité pour une résidence séniors

Un organisme privé qui construit et gère des résidences séniors estime qu'il existerait une demande potentielle pour ce type d'établissement sur notre secteur et a sollicité la commune pour connaître la surface et le prix de vente que celle-ci lui réserverait dans le cadre d'une étude de faisabilité. Le Conseil décide de proposer une surface de 2 500 m² au prix de vente prévisionnel de 30 € HT le m².

FINANCES - Modalités de refacturation du personnel communal

Séance du 24 février 2022

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal (au SIVOS, à la Communauté de Communes...), le Conseil décide du principe de refacturer la somme du salaire brut, des charges patronales et des frais annexes (assurances du personnel, frais de déplacement...).

TRAVAUX - Rénovation de l'éclairage public – Présentation du projet

Le Conseil a décidé d'engager l'étude de la rénovation intégrale de l'éclairage public. Le projet réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) comprend le remplacement de tous les luminaires par des équipements à LED ainsi que la mise en place d'un système de télégestion. La maintenance sera prise en charge par le SDEY pendant 5 ans. Le Conseil accepte le projet proposé par le S.D.E.Y. laissant une charge de 187 945,30 € à la commune.

URBANISME - Approbation de la modification simplifiée du PLU

Pour permettre l'accueil d'une exploitation viticole sur un terrain situé en zone artisanale, une modification simplifiée du PLU a été engagée. Elle autorise, en zone UE et AUE, les bâtiments agricoles/viticoles ainsi que les toitures à une pente en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques et de la récupération des eaux pluviales.

Suite à la mise à disposition du public et en l'absence d'observation des personnes publiques associées, le Conseil approuve la modification simplifiée du PLU.

URBANISME - Renoncement à l'achat des biens 19 et 21 rue du Carrouge

Devant l'impossibilité de lever les contraintes liées aux indivisions et co-propriétés, le Conseil décide de renoncer au projet d'acquérir ces biens.

URBANISME - Fixation du prix de vente du terrain dans la cadre de l'étude de faisabilité pour une résidence séniors

L'organisme intéressé (voir CM du 27 janvier) souhaiterait se voir proposer une surface de 3 000 m² mais dans le budget prévu initialement. Le Conseil décide de proposer une surface de 3 000 m² au prix de vente prévisionnel à 25 € HT le m².

GESTION DU PATRIMOINE - Vente de bois sur pied par adjudication

Suite au chiffrage par un expert forestier du bois sur pied présent sur les propriétés de la commune, le Conseil décide de vendre par adjudication des bois recensés pour une valeur estimée à 15 000 €.

INTERCOMMUNALITÉ - Mise à disposition du terrain AR 249 à la 3CVT* pour vente

Conformément à la compétence Economie de la 3CVT, la vente d'un terrain en zone artisanale doit se faire par la Communauté de Communes. Le Conseil décide de mettre à disposition de la 3CVT la parcelle AR 249 d'une surface de 1 703 m² au prix de 3,82 € HT. Cette mise à disposition est réalisée pour permettre la vente de ce terrain à l'entreprise demandeuse.

Conseil Municipal, suite

Séance consacrée principalement au vote du budget

Séance du 11 avril 2022

URBANISME - Rétrocession d'une parcelle au lotissement Champ Pommard

Le Conseil accepte la rétrocession par Domanys de la parcelle AO 906 de 103 m² (chemin piéton) et de la parcelle AO 877 pour 219 m² (accotement le long de la route de Varennes - CM du 7 juin 2022).

DÉVELOPPEMENT

Le Conseil décide de ne pas donner suite au projet d'installation d'un distributeur de billets en raison du coût trop élevé (coût installation 17 131 € TTC et coût mensuel de fonctionnement de 1 350 € TTC pour moins de 1000 retraits).

FINANCES - Attribution des subventions aux associations

Séance du 12 mai 2022

Le Conseil décide d'attribuer les montants suivants :

- **SPORTS** : Judo-Club 1 340 €, Ligny Pétanque 140 €, Varennes Tennis de Table 140 €, Tonic Girls 300 €, Vélorun Serein 80 €
- **ANIMATION** : Comité de Jumelage 800 €, Comité des Fêtes 700 €, Club de l'Amitié 310 €, Grange de Beauvais 182 €, AAPPMA La Vandoise du Serein 70 €, Ligny Poker Club 50 €
- **SÉCURITÉ** : Amicale des Pompiers 1 600 € (CM du 7/06/2022) ADAVIRS 200 €, ADIL 146 €, Prévention routière 64 €
- **SOCIAL et Caritatif** : ADMR-aides ménagères 610 €, ADMR soins infirmiers 150 €, Respectons 120 €, AF Sclérosés en plaques 100 €, France Alzheimer 100 €, AFM Téléthon 100 €, Restaurants du Cœur 73 €

Modalités de consultation pour un emprunt

Le Conseil lance une consultation auprès d'organismes bancaires pour un emprunt de 100 000 € remboursable sur 10 ans.

Contrat de logiciels métiers du secrétariat de mairie

Le Conseil accepte la proposition de l'entreprise CERIG pour un montant de 7 945,80 € TTC la première année comprenant notamment l'installation des logiciels, la récupération des données de l'année précédente ainsi que la formation aux différents logiciels. A partir de la deuxième année du contrat, le coût sera de 1 680 € TTC.

FINANCES - Tarif mise à disposition de la salle attenante au marché

Séance du 7 juin 2022

Pour apporter de l'animation au marché de producteurs, la régisseuse propose d'organiser des ateliers d'artisanat dans la salle attenante au marché. Le Conseil fixe le prix de la mise à disposition de la salle attenante au marché à 2 € de l'heure.

Choix de l'offre pour un emprunt de 100 000 € remboursable sur 10 ans

Le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un coût total de 5 329,91 € au taux de 1,10 %, et procède à une décision modificative pour régler la première échéance.

TRAVAUX - Choix des offres pour les travaux de voirie

Suite à la consultation et sur proposition de la commission des travaux, le Conseil décide de retenir les offres suivantes :

Route des Prés bords		Offre de l'entreprise Colas pour 18 296,09 € TTC
Route des PdB Bas pour partie		Offre de l'entreprise Colas pour 14 328,96 € TTC
Rue des Moulins		Offre de l'entreprise GCTP pour 17 124,44 € TTC
Rue du Château	Trottoirs en enrobé	Offre de l'entreprise Colas pour 22 846,94 € TTC
	Rue en enrobé	Offre de l'entreprise Colas pour 22 530,59 € TTC
Rue du Verger Cageot	Bordures de trottoir	Offre de l'entreprise GCTP pour 22 503,90 € TTC
	Réseau pluvial	Offre de l'entreprise GCTP pour 47 879,28 € TTC
	Voirie en enrobé	Offre de l'entreprise GCTP pour 34 266,96 € TTC

INTERCOMMUNALITÉ - Convention pour la création d'un branchement au réseau d'assainissement chemin des Sureauux

Dans le cadre de la viabilisation d'un terrain communal, le Conseil adopte la convention de la 3CVT relative aux travaux de branchement au réseau d'assainissement des eaux usées pour un montant de 4 396,96 € TTC de travaux et 700 € de participation au financement de l'assainissement collectif.

DIVERS - Publicité des actes

La réforme de la publicité des actes des collectivités, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

Le Conseil décide d'adopter la publicité des actes réglementaires et des actes de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022 par voie d'affichage.

TRAVAUX—Convention financière Extension Zone artisanale – route d’Auxerre

Le Maire rappelle qu’une transaction est en cours pour un terrain situé route d’Auxerre, dans la zone artisanale Le Clouzeau. Elle présente la convention financière du SDEY pour l’extension des réseaux visant notamment à alimenter cette parcelle.

Le Conseil accepte la convention financière proposée pour un montant de 7 090,11 € à la charge de la commune et que la partie à la charge de la commune sera refacturée à l’entreprise demandeuse la SCEV DEFERT.

PERSONNEL - Création d’un poste d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire fait part au conseil de la réussite d’un agent communal au concours d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Les fonctions et responsabilités confiées à cet agent relèvent désormais de ce grade.

Par ailleurs, afin de répondre au besoin du service, il est nécessaire d’augmenter le nombre d’heures de travail de cet agent pour le porter de 24 h à 28 h par semaine.

Le Conseil décide de supprimer le poste d’adjoint administratif à temps non complet 24/35° au 1er septembre 2022 et de créer un poste d’adjoint administratif principal à temps non complet 28/35° à compter du 1er septembre 2022.

URBANISME - Mise à jour des taux de la taxe d’aménagement

La liquidation des taxes d’urbanisme est transférée à la Direction des Finances Publiques (DGFIP) à compter du 01/09/2022, en lieu et place de la DDT. Or la DGFIP a constaté que des parcelles étaient à cheval sur deux secteurs de taxe d’aménagement.

Sur demande de la DGFIP et sur proposition de la commission Urbanisme, le Conseil décide d’attribuer un taux unique de taxe d’aménagement aux 34 parcelles concernées. *Le détail est disponible sur le site de la mairie ou directement au secrétariat.*

INTERCOMMUNALITÉ - Intégration des indemnités de secrétariat du SIVOS dans les charges communales de personnel

Les trois secrétaires de la commune de Ligny-le-Châtel assurent le secrétariat du SIVOS (gestion budgétaire et comptable, suivi des inscriptions des familles en lien avec la 3CVT, organisation et suivi des réunions du comité syndical...) et perçoivent, une fois par an, une indemnité de secrétariat pour répondre aux besoins de disponibilités.

La gestion administrative de ces indemnités est contraignante pour le SIVOS qui ne dispose d’aucun autre agent (gestion du prélèvement à la source, des déclarations mensuelles de charges pour un seul mois concerné...)

Afin de simplifier la gestion administrative du SIVOS, le Conseil décide de proposer, sous réserve de l’accord du Comité Syndical du SIVOS, d’intégrer ces indemnités à la rémunération des agents communaux et aux éléments de refacturation du personnel mis à disposition. Cette démarche serait neutre financièrement pour la commune, pour le SIVOS et pour les agents.

Révision allégée du Plan Local d’Urbanisme

Le Plan Local d’Urbanisme est un ensemble de documents (plans, règlement, documents annexe) qui règlementent l’utilisation du droit du sol sur la commune. Il fixe notamment les zones constructibles et les règles de constructibilité.

La commune a lancé un projet de parc photovoltaïque sur le site de l’ancien camp de Chéu. Or ce terrain est classé en zone Agricole non constructible (An) par le Plan Local d’Urbanisme. Le projet de parc photovoltaïque nécessite donc une démarche visant à modifier le PLU.

Parallèlement, plusieurs opérateurs souhaitent développer des équipements liés au réseau électrique (raccordement et/ou stockage) à proximité du poste de transformation en direction de Lignorelles. Là encore, ces terrains sont classés en zone Agricole non constructible et le PLU doit être modifié pour permettre la construction de ces équipements.

La démarche qu’il convient de mettre en œuvre est une **révision allégée du PLU**

Cette procédure comporte quatre phases : études, évaluation environnementale, constitution du dossier pour arrêt et procédure d’enquête publique.

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil accepte de prescrire la révision allégée n°1 du PLU avec pour objectifs :

- adapter le PLU pour permettre la réalisation d’un parc photovoltaïque sur l’ancien camp dit « de Chéu » sur une surface d’environ 12,5 hectares
- anticiper la construction d’équipements publics (poste de raccordement du réseau électrique voire unité de stockage d’énergie) à proximité du poste de transformation dit « Poste Serein » sur une surface maximale de 9 hectares

Le Conseil accepte l’offre conjointe du Cabinet Rivière-Letellier (phases 1, 3 et 4 pour 8 865 € HT) et Bureau d’études BIOS (phase 2 pour 7 000 € HT)

Le Conseil définit les modalités de concertations suivantes :

- la mise à disposition des documents en cours d’étude en mairie de Ligny-le-Châtel, sur le site internet de la commune,
- la mise en place en mairie de Ligny-le-Châtel d’un cahier de concertation,
- la tenue d’une réunion publique.

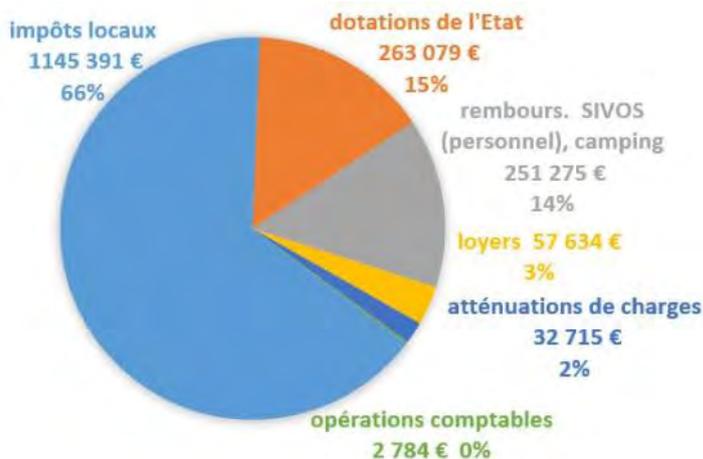
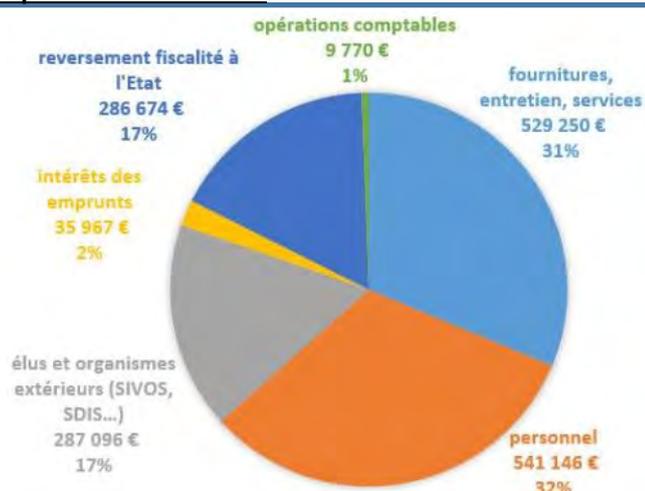
La démarche se déroulera entre l’été et la fin de l’année pour ouvrir l’enquête publique au printemps 2023.

Finances locales

Dépenses : 1 689 903 €

Fonctionnement 2021

Recettes : 1 752 878 €



→ Soit un excédent de fonctionnement 2021 de 62 974,95 € + excédent antérieur de 588 532,17 €
= excédent consolidé de fonctionnement de 651 507,12 €

Investissement 2021

Dépenses : 300 392,90 € dont

- Remboursement capital des emprunts 1 110 604,32 €
- Travaux d'accessibilité camping et salles des fêtes 55 663,08 €
- Logement 23 rue du Carrouge sur rue 21 398,70 €

Recettes : 447 505,78 € dont

- Excédent de fonctionnement capitalisé 310 504,04 €
- Subventions sur travaux d'accessibilité 17 560,16 €
- Subvention sur travaux 2020 Agence Post. 26 631,00 €

→ Soit un excédent d'investissement 2021 de 146 572,88 € + déficit antérieur de 319 722,50 €
= déficit consolidé d'investissement de 173 149,62 €

RESULTAT GLOBAL au 31 décembre 2021 : + 478 357,50 €

Restes à réaliser (dépenses 292 879 € / recettes 215 086 €) - 77 790,53€

= RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ au 31/12/2021 = 400 566,97 €

Fonctionnement 2022

Dépenses	2022	Réel 2021	Recettes	2022	Réel 2021
011. Charges à caractère général	504 500	529 249	002. excédent antérieur reporté	400 567	588 532
012. Charges de personnel	585 650	541 146	013. Atténuations de charges	40 000	32 715
014. Reversement de fiscalité	287 350	286 674	70. Vente et produits du service	263 633	251 275
65. Autres charges de gestion courante	300 000	285 690	73. Impôts et taxes	1 144 128	1 145 391
66. Charges financières	32 464	35 967	74. Dotations et participations	293 532	263 079
67. Charges exceptionnelles	500	1 406	75. Autres produits de gest° courante	75 000	57 633
042. Opérations d'ordre	11 303	9 770	76. Produit de participation	30	28
022. Dépenses imprévues	5 000	0	77. Produits exceptionnels	2 500	2 756
023. Virement à la sect° d'investissement	492 623	-			
TOTAL dépenses de l'exercice	2 219 390	1 689 902	TOTAL recettes de l'exercice	2 219 390	2 341 409

Investissements 2022 (hors report de 2021)

Dépenses : 915 802 € dont

- Remboursement des emprunts 1 110 492 €
- Rénovation éclairage public 188 000 €
- Création d'un espace public rue Carrouge 100 000 €
- Réseau pluvial rue Verger Cageot 55 000 €
- Travaux ancienne scierie (crédits supplém.) 32 000 €

Recettes : 915 802 € dont :

- Virement de la section de fonctionnement 492 623 €
- Emprunt 185 000 €
- Subventions 159 650 €
- Produits de cession (vente terrain) 32 290 €
- FCTVA 23 239 €

Brèves de Conseil... la bonne adresse !

La loi 3Ds relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat le 8 février 2022.

Cette loi demande, notamment, à toutes les communes de publier l'intégralité de leurs données adresses sous la forme d'une Base d'Adresse Locale.

En effet, la qualité de l'adresse est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, la distribution des services à domicile, la bonne utilisation de la technologie du GPS ou encore le déploiement de la fibre optique auprès des particuliers.

Ces données alimentent la base adresse nationale (BAN) consultable à l'adresse (!) suivante :

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale#16.33/47.940295/3.732962>

A l'occasion de nouvelles constructions, le Conseil Municipal a décidé de modifier les adresses historiques de certaines rues, afin de clarifier l'adressage.

Rue Verger Cageot

Un permis de construire a été déposé pour une maison dans la rue actuellement rue du Verger Cageot. Ce nom est utilisé pour deux voies (en orange et en bleu).

Le Conseil a décidé de renommer la voie qui part de la rue Notre-Dame, entre le n°18 et le n°20 et qui se termine à l'intersection de la rue du Verger Cageot. Le nouveau nom est celui utilisé au XIXe siècle et mentionné sur le plan d'alignement à savoir « Rue des Jardins ».



Avant



Après



Avenue de la Noue-Marrou

La voie dénommée « Avenue de la Noue-Marrou » commence à l'intersection avec l'avenue de Chablis (pont sur le bief), longe le bief, traverse le rond-point, rentre dans la zone artisanale puis ressort pour continuer en direction de la sortie du bourg (en bleu sur le plan « avant »)

Le Conseil décide de clarifier ce secteur en

- maintenant le nom « Avenue de la Noue-Marrou » depuis l'intersection avec l'avenue de Chablis (origine actuelle) jusqu'au rond-point de la Noue-Marrou (en bleu sur le plan « après »)
- créant le nom « route d'Auxerre » pour la voie partant du rond-point de la Noue-Marrou en direction de la sortie du bourg (en vert)
- créant le nom « ZA du Clouzeau » pour la voie qui dessert la zone artisanale (dénomination déjà utilisée par les entreprises, par simplification). En rouge sur le plan.



Projets et Travaux

EN COURS

Aménagement du site de l'ancienne scierie

Choix des offres

L'appel d'offres a eu lieu du 25 février au 25 mars.

Après analyse par le maître d'œuvre, le Conseil a retenu les offres suivantes lors de sa séance du 12 mai :

N° lot	Libellé	Entreprise	Montant HT
LOT n°1	VRD, AMENAGEMENTS EXTERIEURS	GCTP	48 084,03 €
LOT n°2	DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE	Marquis	63 799,31 €
LOT n°3	COUVERTURE, CHARPENTE, STRUCTURE METALLIQUE	Chemolle	30 363,24 €
LOT n°4	SERRURERIE	Chauvot	18 420,37 €
		TOTAL HT	160 666,95 €
		TOTAL TTC	192 800,34 €

Demande de subventions

Le Conseil a sollicité, lors de cette même séance du 12 mai, les subventions suivantes :

Sur la totalité de l'opération :

➤ Le Fonds Friches (recyclage des friches et transformation de foncier déjà artificialisé) auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux de 30 %

Sur la totalité de l'opération sauf les travaux relatifs au stationnement

➤ La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) auprès de l'Etat pour un taux escompté de 30 %

Sur les travaux relatifs au stationnement :

➤ la dotation au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental pour un taux escompté de 30 %

Sur la partie Gestion des eaux pluviales :

➤ L'aide de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion des eaux pluviales en zone urbaine pour les travaux de désimperméabilisation au taux 20 %

Le total des subventions escomptées s'élève à 113 278 € soit 63 % du montant hors taxes des travaux, maîtrise d'œuvre inclus (179 987,45 €).

Démarrage des travaux

Une première réunion de chantier est programmé mi-juillet pour un démarrage des travaux à la rentrée.

L'opération devrait être terminée en fin d'année.



Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Le Conseil décide de reverser la moitié des produits de fiscalité photovoltaïque aux communes où se construiront ces projets.
- Le Conseil émet un avis défavorable au projet d'exploitation d'une carrière de roches calcaires massives à Saint-Cyr-les-Colons (projet de 20 ha).

FINANCES

Résultats des comptes 2021 :

- en fonctionnement : + 427 222,42 €
- en investissement : - 122 379,06 €

Vote du budget 2022 : dépenses et recettes s'équilibrent à

- 12 487 676,99 € en Fonctionnement
- 3 856 973,26 € en Investissement dont :

Principaux investissements 2022 :

- Changement de deux camions d'ordures ménagères (secteurs Ligny et Vermenton) : 500 000 €
- Salle polyculture à Chablis 450 000 €
- Camion Empirole 300 000 €
- Halte nautique Cravant Bazarnes 200 000 €
- Architecte Crèche du Serein 180 000 €



ASSAINISSEMENT

- **Pour l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement**, le conseil retient l'offre des bureaux d'études suivants :

- Commune de Nitry : ALTEREO pour 78 368,70 € HT
- Commune de Pontigny : BIOS pour 67 275,71 € HT et sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 %.

- Le Conseil retient l'offre du cabinet BIOS pour **l'étude de faisabilité de l'assainissement de Sainte-Pallaye/Préjilbert** pour 18 135,20 € HT et sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 %.

- **Pour la réhabilitation assainissement de Beines**, le conseil retient les offres suivantes

- lot 1 - Station d'épuration : SCIRPE pour 585 295,04 € HT
 - lot 2 - Réseaux : SCHMIT TP pour 66 456,22 € HT ;
 - lot 3 - deux postes de refoulement : CIVB 168 111,00 € HT.
- et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 347 922,00 € concernant les lots 1 et 3.

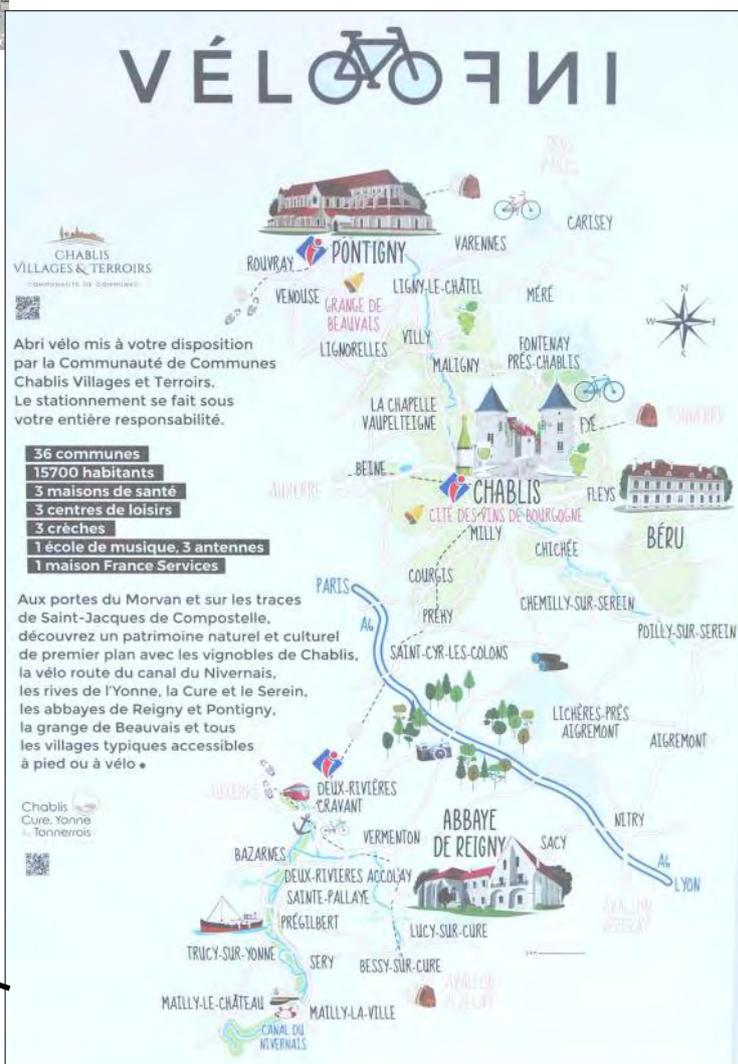
PÉRISCOLAIRE et CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil, sur demande de la CAF, décide de facturer l'accueil périscolaire au forfait (et non plus au temps passé). Le prix sera celui de la période entière quel que soit le temps d'accueil.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Conseil accepte le renouvellement de la mise à disposition d'enseignants du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique pour 131,5 h par semaine soit 248 873,20 € annuels.

Abri à vélo installée par la 3CVT vers la Maison de Santé



De la source au robinet

L’eau est captée au lieu-dit le Moulin des Fées (en direction de Maligny) avant d’être traitée pour être rendue potable. Elle est ensuite acheminée dans des réservoirs ou château d’eau présents dans les communes. Elle est enfin distribuée jusqu’aux robinets.

Des nitrates et des pesticides à réduire

Les nitrates sont un nutriment nécessaire à la croissance de végétaux et sont en grande partie le résultat de pratiques agricoles et viticoles visant à améliorer les rendements (engrais). Toutefois, en trop grande quantité, ils peuvent se révéler néfastes pour les écosystèmes.

Par ailleurs la présence des pesticides en quantité importante entraîne, elle aussi, une nécessaire diminution des apports.

Malheureusement la source du Moulin des Fées est très vulnérable aux nitrates et aux pesticides. Elle doit subir des traitements coûteux, complexes et à l’efficacité limitée (dénitrification et traitement sur charbon actif). Afin de limiter ces traitements, à la demande des autorités (Agence Régionale de Santé (A.R.S.), Agence de l’Eau...), le syndicat a engagé les démarches dans l’objectif de réduire les nitrates et les pesticides à la source. Ce travail se fait en trois étapes.

Etape 1 : Délimiter le périmètre de protection

Le syndicat a décidé de procéder à la révision de la Déclaration d’Utilité Publique relative au périmètre de protection de son captage. En concertation avec l’ARS un hydrogéologue agréé a été mandaté pour réaliser les différentes études. Son travail a permis de délimiter quatre périmètres associés à quatre niveaux de protection (périmètre immédiat, périmètres rapprochés A et B et périmètre éloigné).

La mise en place de ces nouveaux périmètres de protection va générer de nouvelles contraintes culturelles aux exploitants agricoles qui exercent sur le secteur concerné.

Etape 2 : Un dialogue constructif avec les exploitants agricoles

Dans le cadre d’un dialogue constructif avec ces agriculteurs, plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour leur présenter la démarche et pour trouver ensemble des solutions afin de diminuer l’impact de leur activité sur la ressource en eau.

Les exploitants ont bien conscience des enjeux sur le captage et la majorité est tout-à-fait favorable à travailler sur un principe d’échanges de parcelles visant à privilégier, sur le périmètre de protection, les cultures les plus respectueuses du milieu naturel et ainsi favoriser la réduction des intrants (tout produit servant à améliorer la culture).

Etape 3 : Faciliter les échanges grâce à l’intervention de partenaires

Le principe d’échanger des parcelles étant accepté par les exploitants, il faut désormais passer à la phase concrète. Pour cela, plusieurs partenaires accompagnent le syndicat et les agriculteurs :

- L’A.R.S, le Conseil Départemental et la D.D.T assureront la cadrage de l’opération
- La Chambre d’Agriculture assurera l’animation agricole sur l’ensemble du bassin de d’alimentation du captage
- L’Agence de l’Eau apporte une participation financière à cette animation agricole
- Le Conseil Départemental de l’Yonne pourra financer les échanges et les actes notariés
- L’association BioBourgogne accompagnera les agriculteurs en agriculture biologique

Objectif : 50 hectares !

L’objectif est de couvrir l’ensemble du périmètre rapproché de protection du captage par des cultures sans intrants, c’est-à-dire soit en agriculture biologique, soit en enherbement (pour production de foin), soit en jachère. Ce périmètre représente une surface d’environ 50 hectares. Une animation agricole sera effectuée sur l’ensemble du bassin d’alimentation de captage.

Cette démarche nécessite l’implication de tous et nous remercions les exploitants agricoles de leurs efforts.

A noter qu’il s’agit d’une des premières opérations de cette importance dans le département.

A votre service !

Bibliothèque
L'agence postale
Le marché couvert
Le camping

page 12
page 12
page 13
page 14

Bibliothèque Municipale 25 grande rue (sous le porche)

Ouverte le lundi de 17 h à 19 h et le mercredi de 14 h à 19 h



Le printemps des poètes

Le 25 mars 2022, la bibliothèque de Ligny-le-Châtel a organisé à la salle des fêtes « Le printemps des poètes » sur le thème de l'éphémère, événement national. Pour cela, elle a fait appel aux enfants de l'association Le Porte-Lanterne de Ligny-le-Châtel, aux adultes et enfants de La Gidouille de Chablis et à la troupe de théâtre de la résidence Gaston HOUSSIER. Il y avait 38 comédiens sur scène de 5 ans à 89 ans.

Plusieurs classes de l'école sont venues à la bibliothèque pour apprendre à chercher des ouvrages dans les rayons, à comprendre comment s'organise le classement. Les élèves ont bien sûr lu ou écouté des histoires. Nous remercions vivement les bénévoles qui animent cette bibliothèque.

N'hésitez plus, pour 5 euros par an, vous avez accès à plusieurs centaines de bandes dessinées, romans, documentaires, livres de science-fiction...

Consultez la liste des ouvrages présents dans nos rayonnages : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

Agence postale



LA POSTE

SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel lettres et colis,
- Vente de timbres courants, de carnets « Beaux Timbres », d'enveloppes Prêt-à-Poster,
- Vente d'emballages dont prêt à expédier
- Dépôt des objets recommandés et colis
- Retrait d'objets en instance (délai de garde 15 jours)

CONTRATS :

- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et abonnement mobilité.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Versement ou retrait d'espèces sur compte courant ou compte d'épargne jusqu'à 500 € sur une période de 7 jours.

Horaires :

Du lundi au jeudi de 14 h 15 à 17 h 15

Le vendredi de 14 h 15 à 18 h 15

Pas de fermeture estivale



ATTENTION

la levée du courrier est désormais effectuée à 15 h 15

En raison de l'affluence possible à l'Agence Postale en début d'après-midi, vous êtes invités à anticiper vos envois.

Comptant sur votre compréhension



MARCHÉ COUVERT



Le marché couvert continue de fonctionner avec toujours autant de succès. Entre 10 et 15 producteurs vous proposent des légumes, fruits, viandes, miels, fromages... ainsi que des fabrications artisanales (broderie, poteries...).

A l'occasion de la **Saint-Patrick, le 18 mars**, le marché a pris des accents irlandais avec notamment des bières artisanales proposées par l'Effet Divers et consommées, bien sûr, avec modération.



Le vendredi 8 juillet, **le marché a fêté l'été** en déménageant, le temps d'une soirée, au parc de la Noue-Marrou.

Les producteurs sont venus en nombre, accompagnés par les associations locales qui présentaient leurs activités (Club de l'amitié, Amis du Patrimoine, Amicale des Pompiers...)

Des jeux gratuits pour les enfants étaient à disposition.

L'atelier théâtre a joué devant un public nombreux.



Enfin, le groupe Flamboyant a joué des morceaux venus des Antilles, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Cette soirée a été très appréciée de tous et sera sans doute renouvelée l'année prochaine. Quelques ajustements la rendront encore plus festives.

Encore merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet évènement !



Des ateliers pour tous

Afin d'agrémenter le marché du vendredi, des ateliers sont désormais proposés dans la petite salle qui jouxte le marché. L'occasion de s'initier contre une petite participation.

Vendredi 5 août, de 16h30 à 17h15, atelier poterie Enfants

Vendredi 5 août, de 17h30 à 19h00, atelier poterie Adultes

Vendredi 19 août, de 16h00 à 17h00, Yoga pour enfants

Vendredi 19 août, de 17h15 à 18h45, Yoga adultes

Vendredi 26 août, de 17h00 à 19h00, les bases du crochet ado et adultes (+ de 15 ans)

A venir :

Le 28 octobre, les citrouilles seront de sortie pour fêter **HALLOWEEN !**

Le jeudi 17 novembre, le marché fêtera le **Beaujolais nouveau**. Comme l'année dernière, il sera accompagné de bouchées à grignoter.

Fin décembre (date à définir), **le marché fêtera Noël**. Nous espérons la venue du Père-Noël...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la régisseuse Sarah VERRIERE au 06.59.51.01.25 ou le secrétariat de mairie.

Rappel : la liste des commerçants est disponible toutes les semaines sur le site internet de la mairie et sur Facebook (MarcheLignyLeChatel) .

Merci à Sandrine ANDREU pour les photos.

Camping de la Noue-Marrou**

Comme tous les ans, la barrière du camping s'est levée début avril pour accueillir les touristes venus principalement en camping-cars ou en caravane.

Une saison bien commencée

Après une année 2021 où Nicolas, l'hôte du camping, avait comptabilisé un record 5 289 nuitées, la fréquentation des premiers mois de la saison 2022 est encore plus importante. Les personnes qui, pour des conditions sanitaires, sont venues à Ligny-le-Châtel pour la première fois en 2021, reviennent, cette fois pour le plaisir de redécouvrir notre belle région. La qualité de l'accueil et le cadre calme et bucolique ont convaincu de nombreux touristes français ou étrangers. Pour eux, les clapotis du Serein valent largement ceux d'un parc aquatique !

Place aux cyclistes !

Tous les travaux envisagés n'ont malheureusement pas pu être réalisés. Deux emplacements réservés aux cyclistes ont été créés. Ils disposent désormais d'une table de pique-nique à côté de laquelle ils peuvent planter leur tente.

Des visites particulières

Comme chaque année, le camping est inscrit au concours départemental des campings fleuris. Nicolas a œuvré pour agrémenter le site de fleurs en pots, de massifs en pleine terre, de jachères fleuries et autres suspensions. Avec la déco dans le style brocante, le jury ne pourra être que charmé !

Une autre visite particulière aura lieu fin juillet, celle de l'organisme chargé de contrôler les caractéristiques qui permettent au camping d'afficher un classement deux étoiles. Beaucoup d'éléments sont passés au crible : la taille des emplacements et leur équipement (électricité, accès à l'eau...), le nombre et l'état des sanitaires, l'affichage des règles et des tarifs, l'existence de communication touristique...

Ce classement est valable 5 ans.

Bon été à tous !

Pour tout renseignement ou réservation :

03 86 47 56 99 - camping.ligny89@gmail.com



La Page des Ecoles

La fin de l'année est traditionnellement ponctuée par les sorties et les voyages, sans oublier la kermesse !

Les Récid'eau : ateliers sur le thème de l'eau, organisés à Saint-Florentin les 23 et 24 juin par le Syndicat du Bassin de l'Armançon.



Visite de la ferme Ultéria : Découverte d'une ferme technique et moderne au sein d'un écosystème en permaculture, située à Saint-Bris-le-Vineux.



Sortie vélo à travers notre belle campagne... vallonnée !



Rencontres sportives avec d'autres écoles dans le cadre des journées de l'USEP

Cycle rugby avec le club de rugby de Chablis



Voyage en Auvergne pour les CE2 et les CM1. Désormais, les enfants savent tout sur les volcans !



La KERMESSE !



Notre directeur, Monsieur RANDÉ est muté à Saint-Florentin après 15 années passées à Ligny-le-Châtel. Nous lui souhaitons une bonne continuation. Bienvenue à Madame BERTOZZI, la nouvelle directrice !

Ce vendredi 24 Juin, l'EHPAD Gaston-HOUSSIER a célébré l'ouverture de son nouveau bâtiment au travers d'une porte ouverte qui s'est déroulée de 10h à 19h.

Près d'une soixantaine de personnes sont venues visiter ce nouvel établissement avec la découverte d'une chambre témoin, la visite des locaux ainsi que du jardin. À la fin de la visite, chaque participant se voyait proposer un petit quizz sur la vie en EHPAD et les réponses étaient parfois surprenantes...

Cette journée a été rythmée par de nombreuses activités et animations, telles qu'un stand de nutrition, tenu par une infirmière et notre responsable hôtelière, présentant les alternatives possibles à la dénutrition ainsi que la dégustation de repas types présentés en différentes textures. Il a également été possible de voir un stand métier présenté par notre infirmière coordinatrice, ainsi que des ateliers de simulation de vieillissement et un parcours de motricité animé par un de nos professeur d'activité physique adaptée.

En plus des différents stands présents, nous avons pu admirer une exposition de peinture d'artistes locaux (Jean-François AGOGUE, Micheline FRAISSE, Nicole MONIN et Marie-Rose TAPPRET) se trouvant dans la galerie. Nous avons également pu participer à une représentation de théâtre de nos résidents ainsi qu'à un concert animé par le groupe Flamboyant.

A 16 h, les visiteurs ont pu partager un goûter avec les résidents du nouveau bâtiment et ainsi échanger sur leur nouvelle vie.



Travaux

Après de longs mois de travaux, le nouveau bâtiment C de la résidence mutualiste Gaston-Houssier est opérationnel. À l'issue de la rénovation complète de l'établissement, celui-ci accueillera aussi l'unité Alzheimer. Mais en attendant, ce sont une vingtaine de résidents qui profite de ces nouvelles installations.

Ce bâtiment C comprend vingt-quatre logements équipés de douches individuelles, salle d'activités et un salon commun. Les espaces extérieurs ont été baptisés par les résidents : « jardin provençal » et « jardin suspendu ».



La deuxième phase de travaux va désormais consister à rénover complètement le bâtiment A, le foyer logement créé en 1977. Il hébergera à terme le pôle d'activités et de soins adaptés. Puis, les travaux de restructuration entreront dans leur troisième phase avec, à la clé, la rénovation du bâtiment B construit en 1992. Lorsque ces travaux seront terminés, l'unité Alzheimer prendra place dans le nouveau bâtiment C au niveau du jardin provençal. Le coût total de ce projet est de 6 669 957 €. Douze entreprises locales ont été choisies pour l'exécution de ce programme qui s'étale sur quatre ans.



Avenir sportif du Serein



Après 2 années interrompues par le Covid, le club a pu repartir et réaliser une saison plus que pleine. Nous avons la chance d'avoir des équipes dans toutes les catégories d'âge, des U6 aux séniors avec notamment 3 équipes séniors : 2 masculines et une féminine.

En plus d'avoir réussi à garder des effectifs intéressants, les résultats obtenus sont aussi au rendez-vous avec un titre de champion pour nos U15, ainsi qu'une deuxième place pour les U18. Les séniors ne sont pas en reste avec une 3^{ème} place pour l'équipe A qui les empêche de peu d'accéder à l'échelon supérieur. Les équipes de jeunes, quant à elles, découvrent les plaisirs du football avec de nombreux jeunes présents aux entraînements et sur les plateaux de matchs.

Pour la saison qui arrive les objectifs sont d'augmenter le nombre de licencié(e)s afin de conserver toutes les équipes et de pouvoir faire monter l'équipe fanion dans la division supérieure, et sur le plan associatif, de pouvoir relancer les manifestations (tournois et repas) afin de mettre en relation dans des moments de partages, les joueurs des plus jeunes aux plus anciens, les membres du bureau, les bénévoles et les parents.

Le club espère continuer à accueillir de nouveaux joueurs, alors n'hésitez pas à venir faire un tour pour vous ou vos enfants, le club met tout en place pour pouvoir vous recevoir.

Nous sommes à la recherche active d'un arbitre (débutant ou confirmé que le club s'engage à équiper et accompagner).

Responsable séniors : Sébastien Maxheim - 06 42 24 80 60

Responsable jeunes : Lucas Garnier - 06 58 32 65 96 et Frédéric Laroche - 06 89 73 40 62

Responsable féminines : Anthony Panet - 06 63 16 57 51





JUDO

Adultes & enfant

TAÏSO

Courriel : judo-club.ligny@laposte.net

Site internet : <http://judoclub-ligny-le-chatel.ffjudo.com>

Téléphone : 06.77.80.44.88

Eveil Judo (4 à 5 ans) : activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel

L' école de Judo (6 ans et plus) : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Le Taïso (adultes): entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être : Débutant, sportif ou non sportif, le Taïso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme.

Le club compte 66 licenciés dont une majorité de féminines. Les entraînements ont lieu au dojo de Ligny-le-Châtel situé à côté du gymnase.

Le mardi 28 juin, le club a remis leur nouvelle ceinture aux judokas méritants et assidus.

Reprise des cours en septembre :

mardi de 17h30 à 18h15 (éveil (4 - 5 ans)

mardi de 18h15 à 19h15 (6 - 7 ans)

mardi de 19h15 à 20h30 (école de Judo, à partir de 8 ans)

jeudi de 18h30 à 20h00 (8 ans et plus)

jeudi de 20h00 à 21h00 : Taïso



2 séances d'essai gratuites

Alors, rejoins-nous !



LIGNY POKER CLUB

Le club, créé en 2018, compte aujourd'hui plus de 30 adhérents.

Le Covid et ses conséquences avaient interrompu les rencontres, mais le LPC a de nouveau ouvert ses portes et installé ses tables de jeu. Avant cette pandémie, le LPC organisait trois tournois par an, à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel. Notre dernier tournoi, attendu avec impatience, s'est déroulé le 7 mai 2022. 139 joueurs s'étant inscrits pour s'affronter très amicalement. En marge de ce tournoi, ils ont fait un don au profit de la coopérative des écoles de Ligny-le-

Châtel, et nous avons eu le plaisir de remettre un chèque de 700 €.

Notre club est ouvert à tous. Nous nous réunissons chaque vendredi soir. L'ambiance est conviviale et amicale.

Si le poker vous intéresse, venez nous rencontrer, que vous soyez débutants ou confirmés, l'objectif étant de partager ensemble une passion commune et de passer un bon moment.

Pour tous renseignements : Daniel Freitas 06 79 35 32 81

Le Porte Lanterne

Atelier théâtre pour enfants et adultes

Cette année, Le Porte-Lanterne a pu reprendre une activité normale au niveau du village. L'association a assuré un atelier théâtre enfants tout au long de l'année le mardi soir de 17h45 à 19h15 dans les locaux de l'ancienne maternelle. Les comédiens en herbe auront pu faire 4 représentations en accueillant les ateliers enfants et adultes de Chablis. Il y a eu une représentation à l'église lors du marché de Noël, une autre le 25 mars dans le cadre de l'événement national « Le Printemps des poètes », et enfin le spectacle de fin d'année le 28 juin et le 8 juillet au marché nocturne.



D'autre part, l'association anime depuis maintenant un an et demi un atelier théâtre à la résidence Gaston HOUSSIER au sein duquel une quinzaine de résidents peut s'exprimer. Il y a eu déjà 2 représentations en 2022 : la première dans le cadre du « Printemps des poètes » avec l'atelier théâtre enfants et la seconde lors de la journée portes ouvertes de la résidence. Une nouvelle représentation est prévue pour l'automne.

Un film a également été réalisé avec les enfants et a donné lieu à une rencontre très conviviale lors de la projection.
Contact : Emmanuelle HAHN au 06 14 93 27 79.

LES AMIS DU PATRIMOINE *Association qui œuvre pour l'entretien et la valorisation du Patrimoine.*



Cette année, « les Amis du patrimoine » ont financé les interventions de Sarah Verrière afin que les élèves de l'école de Ligny-le-Châtel puissent réaliser une grande mosaïque, illustrant les monuments du village. Celle-ci sera installée définitivement par la mairie dans un endroit stratégique afin que l'œuvre puisse profiter au plus grand nombre. Ce travail de partenariat entre l'école, l'association et Sarah a débuté au mois d'octobre pour se terminer en juin. Je tiens à remercier les enseignants qui ont participé activement à ce projet, les bénévoles de l'association dont Sarah Verrière qui a aussi donné de son temps et surtout de son savoir-faire, et enfin la mairie qui financera l'installation.

Par ailleurs, la randonnée du dimanche 3 juillet a réuni plusieurs dizaines de marcheurs sous un temps idéal.

Enfin, cet été encore, les bénévoles de l'association assure, l'ouverture de l'église, tous les après-midi de juillet et d'août, de 14 h à 18 h.

A noter la visite guidée de l'église le vendredi 16 septembre à 19 heures, dans le cadre de l'opération « un jour, une église ».

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour le patrimoine de notre village.



Depuis 1997, l'association œuvre pour la protection des animaux de toutes les espèces. Un long parcours de travail pour des dizaines de bénévoles et individus engagés qui aura permis à des milliers d'animaux de retrouver le bonheur d'une vie sans maltraitances. « Respectons » est reconnue d'intérêt général.

« Respectons » œuvre notamment pour la stérilisation des chats et des chiens, trop nombreux pour avoir chacun leur famille, trop nombreux pour pouvoir vivre et non survivre

L'adoption doit rester un acte réfléchi, sachant que cela entraîne un investissement une demande de patience et de temps afin que tout le monde trouve sa place.

Toutes personnes voulant s'investir pour la cause animale peuvent appeler Micheline ou Patrice au 06.07.64.11.72

Ou le responsable de l'association Patrick 06.07.65.60.72

Ligny Infos

L'ADMR de LIGNY LE CHATEL est au service de tous, à tous les âges de la vie :

SERVICES ET SOINS aux SENIORS

ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP

ENFANCE et PARENTALITE

ENTRETIEN de la MAISON

POUR TOUS : Notre service de PETITS TRAVAUX de BRICOLAGE et de JARDINAGE

ASSEMBLEE GENERALE du 30 MAI 2022 à LIGNORELLES

L'année 2021 a été encore marquée par l'épidémie du CORONAVIRUS. Le respect des gestes barrières et notamment l'obligation du port du masque pour notre personnel nous a permis d'avoir une activité quasi normale. Les bénévoles ont pu reprendre petit à petit les visites chez les clients.

FAITS MARQUANTS

Journée FLEURS du 30 Avril 2021 nous remercions toutes les personnes qui, par leurs commandes, ont contribué à la réussite de cette journée.

AUDIT AFNOR EXTERNE : Notre association a été auditée par l'AFNOR en novembre dernier. L'auditrice, après avoir consulté plusieurs dossiers, s'est entretenue avec les bénévoles, des salariées et la coordinatrice. Elle a constaté que nous appliquons correctement les obligations « QUALITE ». **Notre certification AFNOR est renouvelée au même titre que l'ensemble du réseau fédéral ADMR.**

ENQUETE DE SATISFACTION : L'enquête de satisfaction 2021 s'est faite à l'aide d'un questionnaire joint aux factures de chaque client. L'objectif de 90 % de satisfaction est largement obtenu : 38 % très satisfaisant, 61 % satisfaisant et 1% pas satisfaisant soit 99 % de satisfaction globale. Les clients ont pu s'exprimer librement en laissant des commentaires personnels. La plupart d'entre eux ont apprécié la façon dont nous avons géré la crise sanitaire.

BILAN FINANCIER : grâce à une gestion rigoureuse notre situation financière est saine. Nous avons pu dégager un léger excédent qui a été imputé en provision.

OBJECTIFS 2022

Notre activité 2022 est prometteuse, nous avons un renouvellement satisfaisant de notre clientèle. Les nouveaux clients compensent largement ceux qui malheureusement, à la suite des aléas de la vie, nous ont quittés.

Mais comment répondre à toutes ces personnes qui ont besoin de nous, qui souhaitent à tout prix rester le plus longtemps possible à domicile. Comme l'ensemble des services à domicile, nous ne trouvons pas de personnel à embaucher, ni en CDD pour la période estivale afin de remplacer les salariées en congés annuels, ni en CDI pour compléter notre équipe.

Afin de satisfaire au mieux toutes les demandes d'interventions, nous sommes obligés de modifier les plannings en permanence, de consulter les organismes de demandes d'emploi tous les jours. C'est un fiasco les quelques entretiens d'embauche que nous faisons n'ont aucune suite.

Peut-être, par manque d'expériences vous n'osez pas faire un essai. Les nouveaux embauchés sont en tutorat avec des salariées confirmées, nous pouvons proposer des CDD qui permettent de se familiariser avec le métier. Nous acceptons les étudiants qui souhaitent un JOB d'été. N'hésitez pas à franchir notre porte, nous sommes prêts à vous accueillir. MERCI